



URGENCE alternance

L'IUT de Nantes
reste mobilisé
et vous accompagne



OFFRE DE FORMATION IIII complète ouverte en alternance

Tous nos diplômes sont ouverts à l'alternance via l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

> Nos DUT et Licences Professionnelles préparés en apprentissage sont éligibles aux nouvelles aides financières mises en place pour relancer l'apprentissage



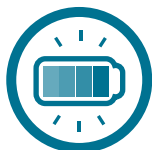
ACCOMPAGNEMENT IIIIIIIII pour trouver votre futur collaborateur

Le service des relations entreprises vous accompagne dans la recherche de vos collaborateurs en alternance :

- > Diffusion de vos offres d'emploi
- > Pré-sélection et préparation des candidats
- > Mise en relation via l'organisation de job-meeting

Contactez-nous :

Tifenn Corbel - 06 86 11 02 85
relations-entreprises.iutna@univ-nantes.fr



BOOSTER L'APPRENTISSAGE !

Un plan de relance de l'apprentissage a été mis en place par le Gouvernement afin d'inciter les entreprises à maintenir le recrutement d'apprentis et à poursuivre la formation des jeunes en alternance. Ce plan se traduit par des mesures d'aides aux entreprises et aux jeunes :



Aide financière au recrutement des apprentis

- > **Montant** : 5000€ pour un apprenti mineur, 8000€ pour un apprenti majeur
- > **Diplôme** : le DUT et la Licence Professionnelle sont concernés par cette aide
- > **Contrat** : signature entre le 1^{er} juillet et le 28 février 2021
- > **Eligibilité** : aide versée aux entreprises de moins de 250 salariés. Pour que les entreprises de plus de 250 salariés profitent de cette aide, il leur faudra justifier d'un taux de 5% d'apprentis dans leurs effectifs salariés d'ici 2021. Sans cette justification, elles devront rembourser la somme.



Allongement du délai accordé pour trouver une entreprise

- > Le candidat a 3 mois supplémentaires, soit 6 mois, pour signer son contrat d'apprentissage
- > Un apprenti inscrit dans une formation pour septembre 2020 en formation aura jusqu'au 28 février 2021 pour trouver une entreprise. Pendant cette période, il intègrera la formation pour suivre les cours.



Aide à l'achat du 1^{er} équipement informatique pour les apprentis

- > Cette aide est versée par les OPCO directement au CFA. Elle est plafonnée à 500€.

Déposer une offre
relations-entreprises.iutna@univ-nantes.fr